

Mieux comprendre, s'organiser

Se faire entendre, se syndiquer à la CGT!

Juin 2018

La période dans laquelle nous baignons actuellement génère un climat social des plus étranges. L'inquiétude qui émerge des entreprises est sans cesse étouffée. Les craintes exprimées par les salariés, qui connaissent bien leurs conditions de travail, sont sans cesse minimisées.

Dans notre profession, l'UIMM (patronat) veut remettre en cause l'ensemble des droits contenus dans les conventions collectives applicables à tous les salariés de la branche. Son objectif est de négocier un socle commun à tous qui contiendrait très peu de choses, car il veut en exclure, par exemple : la prime d'ancienneté, le 13^e mois, les primes de panier. Il s'attaque également aux 35 heures avec l'explosion des heures supplémentaires à la main exclusive de l'employeur, les portant de 220 actuellement à 510h/an...

C'est dans ce contexte, où l'idéologie libérale est insufflée à tous les niveaux de la société, que la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie lance une campagne de syndicalisation.

Alors que les rythmes et les conditions de travail, paradoxalement, éloignent les salariés de leurs lieux de travail, se syndiquer

est un premier pas vers une reprise en main de nos vies. Il ne revient pas au syndicat de penser à la place des travailleurs, de décider ou de trancher pour eux sur ce qui les intéresse.

A la CGT Métallurgie, notre préoccupation, tenace, est de faire tout ce qu'il y a lieu de faire pour permettre aux syndiqués de donner leur avis, y compris critique, sur tous les aspects de la vie syndicale et aux travailleurs d'exprimer leurs sentiments, leurs propositions, leurs suggestions.

Se syndiquer n'est pas un service que l'on achète ni une solution que l'on consomme, mais un travail collectif qui permet de rendre les salariés plus forts pour être en mesure de contester quand c'est nécessaire et de faire des propositions pour améliorer les conditions de travail et de vie.

Chaque droit social, garanties collectives ou individuelles ont été obtenu dans notre pays exclusivement par l'action et la mobilisation des salariés avec leurs organisations syndicales. Cette réalité est toujours valable dans un monde en plein changement.

La CGT Métallurgie revendique une réelle réduction du temps de travail à 32 heures sans perte de salaire et créatrice d'emplois stables, une grille de classification pour reconnaître et encourager les qualifications et les diplômes, l'amélioration globale des conditions de travail et la reconnaissance de la pénibilité en permettant des départs anticipés en retraite, une augmentation générale des salaires avec un départ de grille à 1 800€ pour les salariés sans qualification reconnue, ainsi qu'une vraie évolution de carrière.

Pour cela, la CGT Métallurgie invite les salariés de la branche à ne pas rester spectateurs, pour devenir réellement acteurs de notre futur et celui des générations suivantes.

L'UIMM VEUT

**500
HEURES
SUPP**

**MÊME PAS
EN RÊVE**

cgt
métallurgie

BULLETTIN D'ADHÉSION

Je souhaite

Prendre contact

Me syndiquer

Nom Prénom

Adresse

Tél. Email

Entreprise

A remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise ou à envoyer à :

FTM-CGT - Espace Vie syndicale, Case 433, 263, rue de Paris,

93514 Montreuil cedex | Fax : 01.55.82.86.53 - mail : vie.syndicale@ftm-cgt.fr